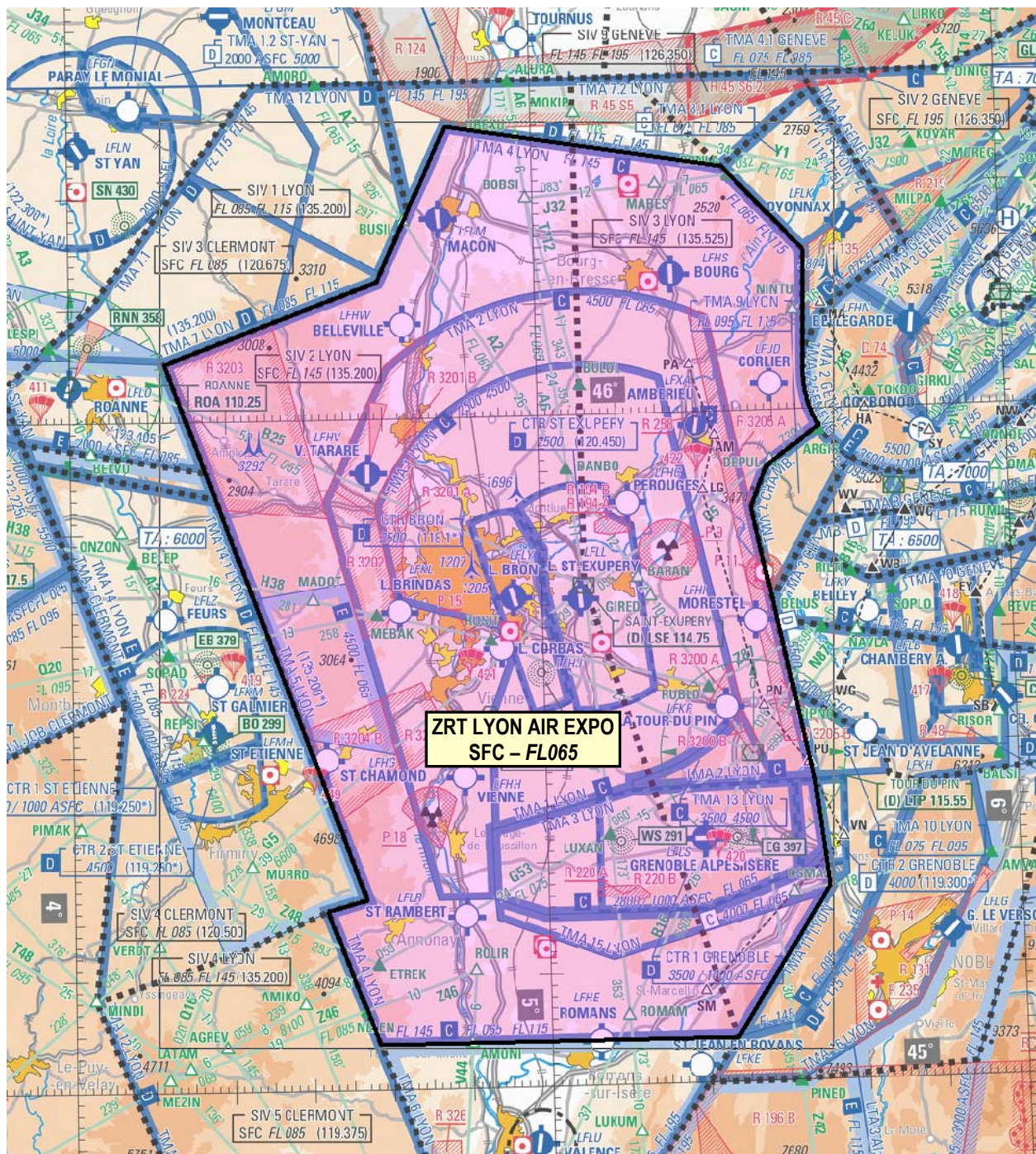


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) LYON AIR EXPO

En vigueur : Du 31 mai au 4 juin 2023

Lieu : FIR : Marseille LFMM – AD Lyon Bron LFLY, Lyon Saint Exupéry LFL



Extrait carte 1/1 000 000 SIA - Edition 2022

ACTIVITÉ

Gestion des vols CAG VFR et IFR de et vers Lyon-Bron

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Du 31 mai 2023 à 10h00 UTC au 4 juin 2023 10h00 UTC

INFORMATION DES USAGERSLYON INFO
135.200 MHz
135.525 Mhz**GESTIONNAIRE**

Organisme de Contrôle de LYON SAINT EXUPERY

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui coexiste avec les espaces aériens et les zones réglementées avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAM/CAG : identiques à celles des espaces avec lesquels cette zone coexiste

Contact radio obligatoire avec LYON INFO pour tous les aéronefs en provenance ou à destination de LYON BRON

SERVICES RENDUS

A l'intérieur de cette ZRT, les services la circulation aérienne rendus sont identiques à ceux rendus dans les espaces avec lesquels cette zone coexiste

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALESLimites latérales :
Identiques aux limites latérales de la TMA de LYON partie 4
Limites verticales :
SFC/FL065**DISPOSITIONS PARTICULIERES**

- En fonction des procédures particulières d'arrivée, des instructions d'attente ou de report précis sur certains points pourront être imposées
- L'attention des pilotes est attirée sur le fait qu'en raison de la densité de trafic prévue sur cette période, la charge de travail de deux secteurs INFO de Lyon sera très importantes.



Objet : **Salon LYON AIR EXPO - Procédures temporaires d'accès à l'AD Lyon-Bron LFLY et restrictions d'utilisation des CTR Bron et Saint Exupéry**

En vigueur : **Du 31 mai au 4 juin 2023**

Lieu : AD : Lyon Bron LFLY, Lyon-Saint Exupéry LFL

1. Description

Le salon LYON AIR EXPO se tient du 1er au 3 juin 2023 sur l'aérodrome de Lyon-Bron.

Des mesures particulières sont mises en place à cette occasion à partir du 31 mai, 1000 UTC jusqu'au 4 juin, 1000 UTC afin de gérer de manière sûre et efficace le trafic aérien en provenance et à destination de l'aérodrome.

L'ensemble des mesures de régulation de trafic décrites dans ce supplément à l'AIP ne s'appliquent pas aux aéronefs assurant des missions de sûreté ou d'urgence.

2. Procédures d'accréditation

L'utilisation de l'aérodrome de Lyon-Bron est restreinte aux seuls vols ayant obtenu un numéro d'accréditation auprès de l'organisation du salon.

Vols VFR

La demande d'accréditation pour tout vol VFR à destination de LFLY se fait par Internet directement sur le site de l'organisation : <http://franceairexpo.com/> à compter du 24 mai 2023.

La date et l'heure d'arrivée autorisées seront confirmées en retour avec un numéro d'accréditation. Les pilotes devront planifier leurs vols afin de se conformer aux horaires reçus. Le numéro d'accréditation pourra être demandé au premier contact avec l'organisme de contrôle ou d'information de vol de Lyon.

En cas de changement d'aéronef, le pilote informera au plus tôt l'organisation avant son départ en indiquant l'immatriculation et le type du nouvel appareil.

Vols IFR

La demande d'accréditation pour tout vol IFR à destination de LFLY se fait par Internet directement sur le site de l'organisation : <http://franceairexpo.com/> à compter du 24 mai 2023.

Cette demande d'accréditation vaut demande d'assistance aéroportuaire auprès de l'exploitant.

La date et l'heure d'arrivée autorisées seront confirmées en retour avec un numéro d'accréditation. Les pilotes devront planifier leurs vols afin de se conformer aux horaires reçus. Le numéro d'accréditation pourra être demandé au premier contact avec LYON APP.

En cas de changement d'aéronef, le pilote informera au plus tôt l'organisation avant son départ en indiquant l'immatriculation et le type du nouvel appareil.

3. Procédures d'arrivée

Vols IFR

Se conformer aux instructions du contrôle. Le numéro d'accréditation pourra être demandé au premier contact sur la fréquence avec LYON APP.

Vols VFR

Les arrivées ne pourront être acceptées que dans le créneau alloué par l'organisation après vérification du numéro d'accréditation. Le cheminement d'arrivée vers l'aérodrome de Lyon-Bron sera imposé en fonction du QFU en service, à savoir :

- Arrivée par N ou NW si le QFU 16 est en service
- Arrivée par S ou SA si le QFU 34 est en service
- Aucune arrivée ne sera autorisée par la CTR Saint Exupéry.

Avant de pénétrer dans la zone réglementée temporaire (ZRT) "LYON AIREXPO", et après avoir pris connaissance de l'ATIS de LFLY (128.130 MHz, tél: 04 82 90 48 32), le pilote contacte LYON INFO sur la fréquence ad hoc en indiquant :

- Indicatif et type d'appareil
- Numéro d'accréditation
- Heure estimée sur le point N ou S en fonction du QFU en service à LFLY

Après atterrissage et dégagement de la piste, suivre les instructions de BRON SOL. Les aéronefs non basés seront dirigés vers leur point de stationnement par un agent au sol. Il est demandé aux aéronefs ayant requis un poste sur une aire non gazonnée de l'indiquer au premier contact sur la fréquence sol après avoir dégagé la piste.

L'attention des équipages est attirée sur la densité potentielle de trafic attendu. En fonction de l'encombrement de la plate-forme de Lyon-Bron et des conditions opérationnelles, une heure de passage pourra être imposée sur S ou N, si besoin en exécutant une attente.

En cas d'attente ou de retard imposé à leur vol, les équipages respecteront la règle du "voir et éviter" en maintenant les conditions de vol à vue. En cas d'impossibilité de maintenir VMC ou en cas d'autonomie insuffisante, ils envisageront un déroutement vers les aérodromes voisins conformément à la réglementation en vigueur. Dans ce cas, une nouvelle demande d'accréditation devra être formulée auprès de l'organisation pour un éventuel retour vers Lyon-Bron.

Important: en cas d'arrivée par l'itinéraire S-SA, les pilotes devront être attentifs à éviter toute proximité avec l'aérodrome de Lyon-Corbas sur lequel une importante activité parachutiste et vélivole existe.

4. Procédures de départ

Vois IFR

Pas de procédure particulière, suivre les instructions du contrôle.

Vois VFR

Les procédures suivantes sont à appliquer :

- Avant mise en route: écouter l'ATIS sur 128.130 MHz puis contacter BRON PREVOL sur 128.700 MHz et suivre les instructions
- En QFU 16, départs via SA-S
- En QFU 34, départs via NW-N
- Les départs vers la CTR Saint Exupéry sont interdits.

5. Transits VFR

Les transits VFR en CTR Bron et Saint Exupéry sont interdits.

6. Restrictions d'utilisation de l'aérodrome

Tours de piste et vols d'entraînement en CTR

Les tours de pistes, vols d'entraînement, baptêmes de l'air et les vols locaux en CTR Bron sont interdits.

Circulation au sol :

Après dégagement de piste, les aéronefs basés suivent les instructions de BRON SOL pour rejoindre leur hangar de stationnement. Les aéronefs non basés seront systématiquement dirigés par un agent au sol vers leur point de stationnement temporaire affecté par l'exploitant et l'organisation du salon.

7. Aires de stationnement

Parking G : 25 postes

Parking J : 22 postes

ANNEXE

